

TRIBUNAL. Le prévenu errait du côté d'une école de Cherbourg

Un homme agresse deux enfants qui jouaient

Un homme de 27 ans, Soudanais de naissance, a été vu en juillet du côté d'un établissement scolaire de Cherbourg quelques jours avant la sortie pour les vacances. Les enfants, âgés de 9 à 13 ans, l'ont remarqué, sans plus. Mais quand, le 4 juillet, il s'est immiscé dans le jeu des enfants sortis de l'école, ils ont été unanimes pour dire qu'il s'était approché, qu'il avait pris leur ballon, qu'il avait touché les fesses d'une des filles et qu'il lui avait bloqué la tête de ses deux mains.

Les enfants l'ont vu s'emparer d'un garçon. Celui-ci, en se débattant, a senti la main de son agresseur sur ses parties intimes. Geste volontaire ou résultat involontaire de l'agitation de l'enfant pour se dégager de l'emprise de l'adulte ? L'enfant, libéré, était sous le choc de ce qui venait de se passer. À tel point qu'il n'en avait rien dit à ses parents.

Sans domicile connu

C'est la directrice de l'établissement qui les a avertis de l'agression dont leur fils avait été la victime.

Le lendemain, l'homme était encore à proximité de l'école. Les enfants ont averti la directrice, qui a alerté la police. Il a été interpellé. D'emblée, il a reconnu que, la veille, il avait pris le garçon dans ses bras, et qu'il l'avait lâché parce qu'il se débattait. Mais il a nié avoir touché les fesses de la fillette qui l'accusait parce qu'il savait que c'était interdit, dit-il aux policiers.

Placé en centre de rétention administrative, puis remis à la police aux frontières, il a été libéré en attendant son procès fixé ce 24 septembre. « On n'a aucune idée de l'endroit où il se trouve » a reconnu le président de l'audience en soulignant l'absence de celui-ci.

L'homme a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour son agression sexuelle sur la fillette, pour laquelle il devra 300 euros au titre du préjudice subi. Mais il a été relaxé pour son geste ambigu sur le garçon.

Son nom est désormais inscrit au fichier des délinquants sexuels. Une décision pénale en attente de le retrouver.